

## POLITIQUE

<b>OBJET</b> : POLITIQUE CONCERNANT LA RÉDACTION INCLUSIVE AU CHUM	<b>POLITIQUE N° 10 960</b>
<b>DESTINATAIRES</b> : Toute la communauté CHUM	<b>Émise le</b> : 2025-02-20
<b>ÉMISE PAR</b> : DARP Direction des affaires publiques, du rayonnement et des partenariats	<b>Révisée le</b> :
<b>APPROUVÉE PAR</b> : La présidente-directrice générale	<b>Approuvée le</b> : 2025-03-24 <b>Résolution</b> : AD-2025-01-0041
<b>SIGNATURE</b> : <div style="border: 1px solid black; padding: 5px; display: inline-block; text-align: center;"> Original signé par  Marie-Eve Desrosiers  Président-directrice générale </div> <b>SIGNÉE PAR</b> : La présidente-directrice générale, Marie-Eve Desrosiers	<b>Date de la signature</b> : 2025-03-24

### PRÉAMBULE

Cette politique s'inscrit en continuité avec la Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (80 100) et la Politique relative au programme d'accès à l'égalité à l'emploi (80 355) du CHUM. Elle se base principalement sur les recommandations de l'Office québécois de la langue française (OQLF).

### 1. BUT

Afin de représenter le plus équitablement possible toutes les personnes qui, dans leur diversité de genre, composent la société, le CHUM se dote de la présente politique qui a pour but d'instaurer la rédaction inclusive dans ses communications officielles internes et externes.

### 2. OBJECTIFS

- Refléter l'égalité des droits et la parité entre les genres dans les communications officielles du CHUM;
- Utiliser et maîtriser les procédés d'écriture inclusive disponibles (réf. Guide de rédaction inclusive);
- Abandonner la rédaction intégrale au masculin générique.

<b>OBJET</b> : POLITIQUE CONCERNANT LA RÉDACTION INCLUSIVE AU CHUM	<b>POLITIQUE N° 10 960</b>
--	----------------------------

### 3. DÉFINITIONS

**Communication officielle** : L'ensemble des messages incluant les présentations, les discours et les courriels transmis dans le cadre des fonctions occupées par la personne émettrice.

**Formulation neutre** : Formulation privilégiant l'utilisation de termes n'ayant pas de connotation genrée.

**Masculin générique** : L'usage de la forme grammaticale masculine pour désigner aussi bien des femmes que des hommes.

**Principes d'égalité des genres** : Égalité des droits, des responsabilités et des opportunités entre les genres.

**Rédaction inclusive** : Procédé de rédaction qui tient compte, dans sa forme, de toutes les personnes dont elle traite. La rédaction inclusive cherche à réduire la discrimination dans les écrits et vise une représentation égale de toutes les personnes.

### 4. CHAMP D'APPLICATION

La présente politique s'adresse aux membres de la communauté du CHUM, soit les individus travaillant, pratiquant ou œuvrant au CHUM, qui émettent des communications officielles au nom de l'organisation.

Elle doit être appliquée par les personnes qui émettent des communications publiques (du CHUM vers un public externe). Par exemple : un article Web, une affiche et une présentation lors d'une conférence.

Elle doit aussi être appliquée par les personnes qui émettent des communications internes s'adressant à une équipe ou à plus large public. Par exemple : un courriel à l'ensemble d'une équipe, une note de service et une nouvelle intranet.

### 5. PRINCIPES DIRECTEURS

- Le CHUM reconnaît que toute personne est égale en valeur et en dignité. Elle a droit de recevoir la même considération et cela doit se refléter dans l'ensemble de ses activités;
- Le CHUM se dote d'une politique de rédaction inclusive afin de lutter contre toute forme de discrimination basée sur le genre, relativement à sa Politique sur l'équité, la diversité et l'inclusion (80 100).

**OBJET : POLITIQUE CONCERNANT LA RÉDACTION INCLUSIVE AU CHUM**

**POLITIQUE N° 10 960**

## 6. CONTENU ET MODALITÉS

Cette politique s'inscrit dans une démarche visant à promouvoir les trois principes que sont l'équité, la diversité et l'inclusion. Pour une meilleure compréhension, veuillez vous référer à la [Politique EDI](#).

- Toutes les communications internes et externes du CHUM doivent privilégier l'emploi de procédés de rédaction inclusive;
- Les normes liées à la rédaction inclusive reposent principalement sur les recommandations de l'[Office québécois de la langue française](#);
- Un guide de rédaction inclusive est à la disposition de la communauté du CHUM et sera mis à jour au besoin.

## 7. RÔLES ET RESPONSABILITÉS

**La Direction des affaires publiques, du rayonnement et des partenariats (DARP) :** La DARP est responsable de concevoir et de faire connaître la politique à la communauté du CHUM, ainsi que de développer et de mettre à jour, au besoin, les outils d'aide à la rédaction inclusive.

**Les directions du CHUM :** Toutes les directions doivent appliquer la rédaction inclusive dans leurs communications officielles, en accord avec cette politique, et en faire la promotion auprès de leurs équipes.

**Le comité Équité-Diversité-Inclusion (EDI) :** Il participe aux réflexions et émet des recommandations relativement aux principes d'équité, de diversité et d'inclusion.

## 8. APPLICATION

La présente politique entre en application le jour de son approbation par le conseil d'administration.

## 9. RÉVISION

La présente politique devra faire l'objet d'une révision lorsque requis ou dans un délai maximum de 5 ans suivant la date d'approbation par le conseil d'administration. Il s'agit d'une révision majeure lorsque la date d'approbation dépasse ou s'approche du cycle de gestion établi ou dès qu'il y a une modification du sens de la politique. Il s'agit de corrections mineures lorsqu'il n'y a aucune modification du sens de la politique.

## POLITIQUE

<b>OBJET</b> : POLITIQUE CONCERNANT LA RÉDACTION INCLUSIVE AU CHUM	<b>POLITIQUE N° 10 960</b>
--	----------------------------

### 10. BIBLIOGRAPHIE

- Office québécois de la langue française (OQLF)
- Politique EDI
- Guide de rédaction inclusive du CHUM

### 11. PRÉCISIONS

<b>ÉLABORATION</b>	<p><b>Nom</b> : Line Dolen, Noémie Dubuc et Claudette Lambert</p> <p><b>Titre</b> : Directrice adjointe et conseillères</p> <p><b>Direction</b> : DARP Direction des affaires publiques, du rayonnement et des partenariats</p>
<b>ANNULE ET REMPLACE</b>	Non applicable
<b>PROCHAINE RÉVISION</b>	2030